



Décision du Maire N° 07/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention / Éveil musical 2022-2023 au multi-accueil « Les Tourtereaux », avec La Compagnie SHOW TIME sise à AIBRE - 25750

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention avec l'Association SHOW TIME, représentée par Madame Elena de VANGELIS – 10 RUE DU MONT-BART 25760 AIBRE, concernant la mise en place d'un éveil musical au multi-accueil « Les Tourtereaux », un mardi tous les quinze jours ainsi que d'un spectacle de fin d'année, soit 21 interventions sur l'année 2022-2023.
Coût net pour une intervention : 65 €, soit un coût annuel de 1 365 €.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 12/07/2022

**Le Maire,
Sophie RADREAU**



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 12/09/2022
Publiée sur site internet le : 23/09/2022

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20220712-2022DEC07-AU